

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 402

présenté par

M. Pancher, M. Favennec, M. Tahuaitu, M. Philippe Vigier, M. Gomes, M. Tuaiva, M. Folliot,
M. Salles et M. Richard

ARTICLE 65

Compléter l'alinéa 18 par les mots :

« et la prise en considération des enjeux en matière de biodiversité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi vise prévoit que, pour les projets entraînant une ouverture à l'urbanisation, la collectivité démontre la nécessité de cette ouverture. L'amendement propose de compléter cette disposition sur les enjeux en matière de biodiversité.